

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024
. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-177

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 50
. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.
M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

CULTURE
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA NOUVELLE SCENE

Dans le cadre des activités de La Nouvelle Scène, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite mettre en place un règlement intérieur afin d'encadrer l'utilisation des différents espaces par les producteurs privés et les locataires.

Ce document a pour objectif d'officialiser les recommandations d'usages, de rappeler le cadre réglementaire et de fixer les règles de fonctionnement du bâtiment afin de se prémunir contre tout mauvais usage des locaux.

Ce document sera transmis à toute personne ou structure qui organise un évènement à La Nouvelle Scène. Il sera également en accès libre sur le site internet : www.lanouvellescene.net.

Ce document est disponible en annexe de ladite délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence culturelle de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11/09/24,

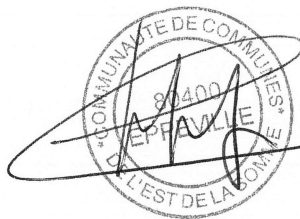
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve le règlement intérieur de La Nouvelle Scène annexé à la présente délibération

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Le secrétaire de séance,